



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :

que la demande de dérogation mineure suivante sera présentée à la séance du conseil municipal qui aura lieu le lundi 21 septembre 2020 à 20h à la salle du conseil située au 2351, chemin d'Entrelacs à Entrelacs :

921, chemin des Îles

Permettre la modification d'un quai conservant une superficie supérieure à 20 m².

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à ladite séance.

**Donné à Entrelacs
Ce 2^e jour de septembre 2020**

Hugo Allaire
Directeur général

Certificat de publication

Je, Hugo Allaire, directeur général de la municipalité d'Entrelacs, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'hôtel de ville et à l'église en date du 2^e jour de septembre 2020.

*Hugo Allaire
Directeur général*